



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE
REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE DES COMMUNES
DE CORNANT, EGRISELLES LE BOCAGE, SUBLIGNY ET VILLENEUVE LA DONDAGRE**

**PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 17 JANVIER 2020
Ancienne cantine d'Egriselles le Bocage à 19h00**

Date de convocation : 09.01.2020

Nombres de membres titulaires présents : 5/8 et un pouvoir

CORNANT :	M. DEROUET Denis Mme BLIN Déborah
EGRISELLES LE BOCAGE :	M. CANET Claude Mme TOMACHOW Virginie
SUBLIGNY :	M. SICIAK Olivier (absent excusé) Mme BRIDRON Marie-Dominique
VILLENEUVE LA DONDAGRE :	M. ALLIOT Jean-François (absent excusé) M. SALIQUES Christophe (absent ayant donné pouvoir à M. CHAILA)

Nombre de membres suppléants présents :

CORNANT :	Mme FRATTINI
EGRISELLES :	M. DESCHAMPS
SUBLIGNY :	/
VILLENEUVE :	M. CHAILA (ayant pouvoir de M. SALIQUES)

REPRESENTANT LES ENSEIGNANTS : M. GRODET Philippe

REPRESENTANT LES PARENTS D'ELEVES : /

SECRETAIRE DU SIVOS CESV : Mme MARCHAND Carole

Secrétaire de séance : Mme BLIN Déborah

Lecture du procès-verbal de la précédente séance du 25 novembre 2019.

Ordre du jour :

- 1) Organisation des NAP
- 2) Organisation de la distribution de l'eau dans les cantines scolaires
- 3) Questions diverses
- 4)

En début de séance, la Présidente demande l'autorisation de rajouter deux points à l'ordre du jour : Remplacement d'un agent communal de Subigny et heures supplémentaires d'un agent d'Egriselles. Cette demande est acceptée à l'unanimité.

1. ORGANISATION DES NAP A LA RENTREE 2020-2021

La Présidente indique aux membres présents que ce sujet était à l'ordre du jour du conseil d'école extraordinaire du lundi 13 janvier 2020.

Elle passe la parole à M. Grodet qui donne lecture des résultats de l'enquête adressée aux parents et aux enseignants selon compte rendu du conseil d'école joint.

Il ressort de cette réunion que le maintien de la semaine à 4 jours et demi a été voté à la majorité pour la rentrée 2020-2021.

Néanmoins, à la demande des parents et en accord avec les enseignants, une étude sera lancée pour la réorganisation des horaires de classe, dont l'objectif est d'allonger les matinées, jugées plus efficaces pour les apprentissages des élèves, et réduire les après-midis ; cette proposition porte sur 8h30/12h00 avec une pause méridienne de 1h et reprise des cours de 13h30 à 16h00 et suppression des NAP à la rentrée 2021-2022.

Cette proposition, qui entraîne des changements d'horaires des cars, devra être soumise en conseil d'école en début d'année scolaire 2020/2021 pour transmission au Conseil Régional et à la Direction Académique.

2. ORGANISATION DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU DANS LES CANTINES SCOLAIRES

La Présidente confirme que la dernière analyse d'eau du 17 décembre 2019 (établie par l'Agence Régionale de Santé, dont la conclusion a été reçue le 9 janvier 2020) précise que

« l'eau d'alimentation est non conforme aux limites de qualité à cause de la teneur en pesticides qui dépasse les 0.5 µg/l. En attendant le renouvellement du système de filtration de la station, la consommation de l'eau doit être interdite aux femmes enceintes et aux nourrissons. »

Par conséquent, conformément à cette conclusion, il n'a pas été jugé nécessaire de distribuer de l'eau en bouteille dans les écoles et les cantines scolaires.

Cependant, elle précise que le Maire de Cornant a souhaité s'en procurer sur le site de Cornant, ce qui pose un problème d'uniformité sur l'ensemble du regroupement.

M. Deschamps indique que la responsabilité incombe à l'ARS, seule compétente en ce domaine, et non aux maires des communes.

Mme Blin, également parent d'élèves, soulève son inquiétude par rapport aux élèves.

M. Derouet indique avoir pris ses propres responsabilités et que le coût serait supporté par la commune de Cornant.

Finalemnt, le Conseil syndical confirme la décision prise le 25 novembre dernier, à savoir « aucune bouteille ne sera distribuée sauf avis contraire de l'ARS ».

3. REMPLACEMENT AGENT COMMUNAL DE SUBLIGNY

La Présidente informe les membres présents de la demande de M. Siciak pour établir un contrat de travail au nom du SIVOS pour remplacer Mme Dufaud Florence, agent titulaire de Subligny, à compter du 30 janvier prochain, pour exercer les missions suivantes de surveillance car et cantine, animation NAP et entretien des locaux scolaires, soit un temps de travail de 33h hebdomadaires.

A l'unanimité, le conseil syndical décide de créer un poste généraliste pour pourvoir aux absences ponctuelles des agents en poste à compter du 20.01.2020.

Délibération 1.2020

4. HEURES SUPPLEMENTAIRES BETTALE SYLVIE

La Présidente informe les membres présents de la demande de M. Deschamps pour inclure dans le remboursement du personnel, dans le cadre de la convention de mise à disposition, les heures supplémentaires effectuées par Mme Bettale, agent titulaire d'Egriselles le Bocage, suite à la réorganisation du travail due à l'arrêt de travail du cuisinier.

Ce nombre d'heures se monte à 1h30 par jour de classe et fera l'objet d'un remboursement par le SIVOS.

A l'unanimité, le conseil syndical accepte cette proposition et demande à la Présidente d'inclure cette dépense au budget 2020.

Délibération 2.2020

5. QUESTIONS DIVERSES

5.1. Rappel des responsabilités cars scolaires : il est rappelé que les élèves qui attendent le car sont sous la seule responsabilité de leurs parents conformément au tableau transmis aux parents d'élèves en début d'année.

5.2. Remplacements ponctuels : le comité syndical charge la Présidente de se renseigner auprès du service périscolaire de Chéroy s'il existe une convention de bénévolat.

5.3. Préparation du Budget 2020, sous réserve de l'obtention du compte de gestion avant les élections.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST CLOTUREE A 20h30.



SIVOS CESV
Mairie d'Egriselles le Bocage
26 grande Rue
89500 EGRISSELLES LE BOCAGE

RPI : CORNANT – EGRISSELLES LE B. – SUBLIGNY – VILLENEUVE LA D.

Compte-rendu du conseil d'école extraordinaire du lundi 13 janvier 2020

Excusés : Mmes Dicop et Chapey (Enseignantes)
M. Derouet (Maire de Cornant)

Invité : M. Laurent POSTIGO, responsable du service enfance et jeunesse de la communauté de communes du Gâtinais

Ordre du jour : Organisation des horaires des écoles – Rentrée Septembre 2020

Le conseil d'école émet un avis.

Rappel est fait des conditions de vote.

Participent au vote :

Les 9 délégués de parents titulaires.

Les 7 enseignants présents.

2 représentants du SIVOS : Mme Tomachow, Présidente. M. Canet

La décision finale appartiendra au SIVOS .

Intervention des délégués de parents :

Une enquête auprès de tous les parents du regroupement pédagogique a été menée en décembre. Les résultats sont présentés. (Document complet joint au compte-rendu)

Concernant les rythmes : 50,45% sont favorables au retour à 4 jours
27,93 % souhaitent le maintien à 4,5 jours
21,62% n'ont pas de préférence

Concernant le coût des NAP : 18,92% ne veulent pas participer financièrement. 44,14% acceptent jusqu'à 20€, 25,23% jusqu'à 40€, 9,01% jusqu'à 60€, 2,70% plus de 60€

Concernant l'accueil du mercredi : 36,94% le désirent.

De nombreuses remarques ont été faites .

Concernant les APC en cas de retour à 4 jours :

Peut-on décaler les horaires des transports ? La réponse est NON.

Pour les élèves d'Egriselles qui fréquentent le périscolaire, un animateur peut-il venir les chercher ?
La réponse est oui.

Concernant les NAP :

M. Postigo précise que les activités sont travaillées lors de réunions de préparation pour chaque période et que les propositions sont nombreuses.

Mme Tomachow, Présidente du SIVOS, précise qu'en cas de maintien à 4,5 jours la gratuité sera maintenue malgré des coûts toujours plus importants (salaires des personnels, fournitures)

Le financement après 2020 pourra être revu suite aux prochaines élections.

Concernant le rythme de la semaine :

Les parents favorables au retour à quatre jours mettent en avant la fatigue et estiment qu'une coupure le mercredi permettrait une meilleure récupération.

Certains enseignants font remarquer que le rythme à 4 jours n'a été mis en place que durant 4 années et que la fatigue n'avait jusqu'alors pas entraîné de remarques particulières.

Sur le fait que nous sommes les seuls à rester à 4,5 jours , il est rappelé que cette organisation reste conforme à la loi, la semaine à 4 jours étant dérogatoire.

Quant aux différents rythmes en fonction de l'âge des élèves, cela n'est pas possible. Toutes les écoles du regroupement, quelque soit le niveau, doivent être sur la même organisation.

Concernant l'accueil du mercredi :

M. Postigò indique qu'ils sont actuellement organisés le mercredi toute la journée à Villethierry et Savigny, accueillants respectivement 22 et 15 enfants pour une capacité maximale de 40 à 50 enfants par site.

Intervention des enseignants :

Ils sont majoritairement favorables aux cinq matinées de classe. Lors de leur conseil de maîtres 4 sont pour la semaine à 4,5 jours, 1 pour la semaine à 4 jours et 4 ne se sont pas positionnés pour une des 2 organisations .

Au niveau pédagogique le matin est plus propice aux apprentissages que l'après-midi. Le fait de bénéficier de 5 demi-journées par semaine permet donc d'être plus efficace.

Cependant les 4,5 jours ne faisant pas l'unanimité, il est proposé de réfléchir sur un allongement de la matinée : 3 heures et demi le matin, 2 heures et demi l'après-midi . Cette organisation entraînerait un début de journée avancé d'une demi-heure et remettrait donc complètement en cause l'organisation des transports scolaires. Cette proposition nécessite l'accord conjoint du conseil régional et de la direction académique ce qui ne peut se faire pour la rentrée 2020.

Intervention du SIVOS :

Mme Tomachow et M. Canet indiquent que le SIVOS a toujours privilégié l'intérêt pédagogique des enfants. Leurs décisions se sont basées et se baseront donc toujours sur ces critères.

L'avis du conseil d'école est mis au vote

Votants : 18

Question : Êtes vous favorables à la semaine de 4 jours ?

OUI : 6 NON : 9 Abstentions : 3

AVIS DU CONSEIL D'ECOLE : Favorable au maintien de la semaine à 4,5 jours .

Un groupe de travail sera mis en place dès cette année afin d'étudier la proposition d'une semaine à 4 jours avec modification des horaires (allongement de la matinée) Celle-ci devra être proposée en conseil d'école en début d'année scolaire 2020/2021 pour transmission si accord au conseil régional et à la direction académique.

Le président
M. GRODET Philippe



La secrétaire :
Mme GIL-PUIG-FLAMANT

